

«Chaque commune sera financée par ses propres rentes»

Vers l'annulation des aides aux collectivités locales

Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Grèves et rassemblements dans plusieurs wilayas du pays

**La Confédération
des syndicats satisfaite
du taux de suivi**

Page 2

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4917 - Mardi 29 octobre 2019 - Prix : 10 DA



98 % d'adhésion au 2^e jour du débrayage des magistrats

Le porte-parole du gouvernement appelle au dialogue

Page 3

Opération Kayla Mueller

Par Mohamed Habili

Les gens qui ont vu Donald Trump rapporter avec un luxe de détails, devant un parterre de journalistes, la liquidation physique de Aboubakr Baghdadi, le fondateur de Daech, ont dû relever le soin qu'il a pris d'associer au succès de l'opération les principaux acteurs de la crise syrienne, ceux qui sur le terrain sont du même bord que les Etats-Unis comme ceux qui ne le sont pas. Il n'en a omis aucun, pas même les Syriens, entendre le régime syrien, celui-là même dont il ne parlait pas auparavant sans le flétrir de tous les noms, sans l'accuser de tous les crimes. Certes, il n'est pas allé jusqu'à les remercier un par un, et sinon de leur collaboration active du moins de n'avoir rien entrepris d'hostile à ce moment. Pour autant, il a assez clairement laissé entendre que l'opération ne se serait pas déroulée aussi bien si l'un d'entre eux au moins avait pris le parti de s'y opposer. A tout seigneur tout honneur, c'est naturellement à la Russie qu'il a réservé une mention spéciale, et pas qu'une seule fois, tant dans sa déclaration préliminaire que dans les échanges avec la presse qui s'en sont suivis. La Turquie est venue en seconde position dans ce qu'on pourrait appeler l'échelle de sa reconnaissance, alors même qu'elle mériterait d'être citée en premier, vu que c'est probablement de son territoire que les huit hélicoptères transportant les forces spéciales sont partis, même si lui-même s'est gardé de rien dire à ce propos. Et puis est venu le tour des Syriens, c'est-à-dire de l'armée relevant de Damas, alors qu'on se serait plutôt attendu à celui des Kurdes.

Suite en page 3

L'importation de voitures d'occasion devant l'APN

Pour une hausse à 5 ans de l'âge des véhicules



PH/D. R.

Les membres de la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale ont appelé, hier, à la nécessité de porter à 5 ans au lieu de 3 ans l'âge des voitures d'occasion importées, et ce, dans le cadre de la mesure prévue dans le projet de loi de finances (PLF) 2020. Lire page 2

Ouverture demain du 4^e Dialogue judiciaire africain

La question de la jurisprudence s'invite au Forum international des droits de l'homme

Page 4

Salon national de la bande dessinée à Bouira

Un vibrant hommage rendu à Mahfoud Aider

Page 13

L'importation de voitures d'occasion devant l'APN

Pour une hausse à 5 ans de l'âge des véhicules

■ Les membres de la Commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale ont appelé, hier, à la nécessité de porter à 5 ans au lieu de 3 ans l'âge des voitures d'occasion importées, et ce, dans le cadre de la mesure prévue dans le projet de loi de finances (PLF) 2020.

Par Meriem Benchaouia

Intervenant au terme de l'audition du ministre du Commerce, Saïd Djellab, dans le cadre du débat autour du PLF 2020, plusieurs députés ont affirmé que l'augmentation de 3 à 5 ans de l'âge des voitures était une «revendication des citoyens», la voiture étant devenue aujourd'hui «une nécessité et non plus un accessoire». «Les citoyens se plaignent de la limitation à 3 ans de l'âge des voitures d'occasion. Nous le sommes tout autant car il y a consensus quant à l'infirmité de la mesure», a affirmé un des membres de la commission.

D'autres députés ont proposé d'autoriser l'importation des voitures roulant au diesel, arguant dans ce sens que les unités d'assemblage de voitures en Algérie produisent elles aussi des véhicules à motorisation diesel.

Des membres de la Commission ont appelé à imposer une réduction des prix des voitures montées en Algérie et à la révision du cahier des charges pour «ne plus être dans le besoin d'importer des voitures d'occasion».

Répondant à ces interventions, le ministre du Commerce a indiqué que l'importation des voitures touristiques de moins de trois ans par les citoyens sur fonds propres conformément aux dispositions prévues dans le PLF 2020, était une «première étape», les pouvoirs publics devant étudier par la suite les régressions de cette opération. S'agissant de l'importation des voitures roulant au diesel, M. Djellab a affirmé que «l'importation exclusivement de voitures à moteur essence est une question tranchée et irréversible».

La séance, présidée par Tarek Dridi, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Fethi Khouil, a vu le soulèvement de plusieurs préoccupations, notamment le manque de marchés de proximité et de gros, le retard accusé en matière de numérisation, l'impérative définition des secteurs stratégiques concernés par le maintien de la règle 49/51, la promotion des exportations, en sus du dossier du contrôle des minoteries.

Dans ce cadre, le ministre a fait état, en réponse à ces préoccupations, de l'ouverture de 381 marchés à travers les quartiers et cités sur un total de 581 marchés programmés, imputant cette situation à plusieurs entraves rencontrées, dont «les P/IPC non coopérants».

Pour ce qui est du contrôle des minoteries, M. Djellab a affirmé qu'un suivi se fait au niveau de ces minoteries en termes de



traçabilité du blé tendre subventionné pour avoir une meilleure connaissance des capacités réelles de transformation des 403 minoteries réparties à travers le territoire national. Les opérations de contrôle effec-

tuées par les brigades mixtes composées d'agents des douanes, du commerce et des impôts, ont donné lieu à des poursuites contre 46 minoteries pour des cas de non facturation dont le montant s'élève à

783 368 milliards de DA. Concernant la suppression de la règle 49-51 dans les secteurs non stratégiques, le ministre a estimé qu'il s'agit là d'un retour au réalisme économique. En dehors des hydrocarbures, les

secteurs stratégiques concernés par le maintien de cette mesure seront définis sur la base de données et de normes claires, a-t-il assuré.

M. B.

Grèves et rassemblements dans plusieurs wilayas du pays

La Confédération des syndicats satisfaite du taux de suivi

Des centaines de travailleurs dans différentes wilayas du pays ont répondu hier à l'appel de la Confédération des syndicats algériens (CSA) en observant une journée de grève ponctuée de rassemblements dans différentes wilayas du pays. La grève ainsi que les rassemblements auxquels a appelé la Confédération des syndicats algériens qui regroupe 13 syndicats autonomes de différents secteurs, ont finalement eu lieu hier 28 octobre, soit une journée plus tôt que celle précédemment fixée. Dans le secteur de l'Education, de centaines d'enseignants ont renvoyé leurs élèves à la maison. Contacté hier par téléphone, Meziane Meriane, coordinateur du Snapest, a indiqué que «le taux de suivi de la grève est très

appréciable». Il a ajouté que «la grève a été suivie à Tizi-Ouzou, Alger, Tipaza et d'autres wilayas ainsi que des rassemblements». En effet, à Alger ils étaient plusieurs dizaines à répondre à l'appel de la CSA. Des groupes de citoyens se sont d'abord rassemblés à place des Martyrs où ils ont scandé les slogans habituels du hirak. Ils ont alors exprimé leur rejet des élections et dénoncé la corruption : «Klitou lablad ya serrakine». Ce rassemblement a vu la participation de plusieurs figures syndicales et politiques, à l'image de Lyes Merabet du Snspsp, Sadek Dziri de l'Unpef, Ali Laskri du FFS et Youcef Taâzibit du PT. Les manifestants ont affiché leur détermination à poursuivre la mobilisation pour le départ du système et de ses figures, scandant «marna-

nache habssine» (on ne s'arrêtera pas). Les travailleurs ont par ailleurs appelé à la libération de la presse, la justice et clamé la liberté des détenus d'opinion. Ils ont aussi soulevé des revendications socioprofessionnelles liées notamment à l'amélioration du pouvoir d'achat, appelant à lever le gel sur les recrutements. Sur les pancartes on pouvait lire : «Nous voulons recouvrer le droit à la retraite proportionnelle et la retraite sans condition d'âge». A Sidi Bel-Abbès, un rassemblement a eu lieu à la grande place de la ville. Les manifestants ont réaffirmé leur rejet des élections, scandant notamment : «Ya Didouche ya Amirouche had el 3am man n'votouch» (cette année il n'y aura pas de vote) ou encore «Makach intikhabat maâ el issabat». Des rassemble-

ments ainsi que des grèves ont eu lieu aussi à Béjaïa et dans de nombreuses autres wilayas du pays. Notons que des organisations de la société civile et partis politiques ont apporté leur soutien à la grève, parmi lesquelles RAJ, la Ligue algérienne de la défense des droits de l'Homme (LADDH) et les partis du Pacte des forces de l'alternative démocratique. Rappelons que parmi les revendications exprimées par la CSA, figurent des questions politiques et d'ordre socioprofessionnel. En fin d'après-midi, aucun bilan chiffré du taux de suivi n'était disponible chez les représentants de la Confédération des syndicats algériens.

Thinhinene Khouchi

Tizi Ouzou

Grève et marche à l'appel des syndicats autonomes

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, l'appel à la grève lancé par la Confédération des syndicats a été largement suivi dans plusieurs secteurs, notamment l'éducation, les collectivités locales et les entreprises publiques économiques. Les écoles des trois paliers ont pour la majorité renvoyé les élèves en raison de la grève. La journée de grève a été marquée par l'organisation d'une marche au chef-lieu de la wilaya à laquelle des



centaines de personnes ont pris part. Les manifestants réclamaient la libération des détenus d'opinion, la satisfaction des revendications du mouvement populaire, le rejet des élections présidentielles du 12 décembre et le retrait du projet de loi sur les hydrocarbures. Les manifestants ont pris le départ de la place de l'ancienne mairie pour se diriger vers la place de l'Olivier, avant de se disperser dans le calme.

Hamid M.

98 % d'adhésion au 2^e jour du débrayage des magistrats

Le porte-parole du gouvernement appelle au dialogue

■ Hassan Rabehi, porte parole du gouvernement, a réagi officiellement au débrayage en appelant au dialogue entre les deux parties. «Les magistrats doivent emprunter la voie du dialogue pour faire valoir leurs préoccupations dans le cadre de la loi», a-t-il déclaré hier au Palais de la culture.

Par Meriem Benchaouia

Le bras de fer entre le Syndicat national des magistrats (SNM) et le ministère de la Justice continue. Au deuxième jour de la grève, le taux de participation des magistrats a atteint les 98 %, selon un communiqué du Conseil national du syndicat national des magistrats. De son côté, Hassan Rabehi, porte-parole du gouvernement, a réagi officiellement au débrayage en appelant au dialogue entre les deux parties. «Les magistrats doivent emprunter la voie du dialogue pour faire valoir leurs préoccupations dans le cadre de la loi», a-t-il déclaré hier au Palais de la culture, expliquant que «l'Etat a pour sa part opté pour le dialogue qui reste la voie idéale et vertueuse pour poser les problèmes». Le ministre dit avoir «toute la confiance dans les magistrats pour reprendre langue rapidement avec leur tutelle afin de faire valoir leurs revendications, selon ce que prévoit la loi en la matière». Le SNM avait décidé de poursuivre le mouvement de protestation tout en demandant aux juges d'assumer pleinement leurs missions prévues dans le cadre de la loi électorale. Les revendica-



PH.D.R.

tions des magistrats continuent d'être «ignorées par les parties concernées», la grève continue jusqu'à l'annonce d'une autre décision, indique le communiqué du Syndicat national des magistrats. Le communiqué a été suivi d'une «précision» par laquelle le SNM demande aux magistrats d'assurer «pleinement» les missions qui leur sont dévolues en vertu de la loi élec-

torale, de traiter des cas de ceux dont la durée de détention légale est arrivée à terme, de les soumettre à la partie concernée qui doit se «contenter de trancher sur leur libération sans traiter du fond». Le SNM demande également aux juges d'ouvrir les audiences en pénal et d'ajourner les affaires sans les traiter par le fond. Il leur demande par contre de boycotter les cérémonies

d'installations prévues dans le cadre du mouvement des magistrats en application de la décision du Conseil supérieur de la magistrature qui a décidé de le geler. En revanche, le ministère de la Justice a démenti, dans un communiqué, l'information contenue dans un présumé communiqué «illégal» rendu public aujourd'hui, selon laquelle les résultats du mouvement annuel des magistrats auraient été gelés. Selon le ministère, ce communiqué «constitue une violation des dispositions de l'article 17 de la loi organique n° 04-12 du 6 septembre 2004 fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), et qui stipule explicitement que le CSM tient deux sessions ordinaires par an et peut tenir des sessions extraordinaires sur convocation de son président ou de son vice-président». «Cette pratique constitue une atteinte aux prérogatives et autorités du chef de l'Etat, en sa qualité de président du CSM et au ministre de la Justice, garde des Sceaux, étant les seuls à avoir la prérogative de convoquer le CSM», a noté la même source. **M. B.**

Centrales électriques photovoltaïques

Une seule offre financière acceptée pour la réalisation de 50 MWC

Une seule offre financière a été jugée recevable pour la réalisation de 50 mégawatt centrale (MWC) sur cinq offres présentées hier lors d'une séance d'ouverture des plis financiers concernant l'appel d'offres national par voie de mise aux enchères pour la réalisation de centrales électriques photovoltaïques pour une capacité globale de 150 MWC, en présence de ministre de l'Energie, Mohamed Arkab. Il s'agit d'une offre soumise par le groupement Eurl Melec/Matelec/lb Vogt portant réalisation de 5 centrales pour une capacité de 50 MWC au niveau de la localité de Difel, dans la wilaya de Biskra. A noter que le critère principal de recevabilité des offres financières consiste à ce que «le prix de l'offre doit être inférieur ou égal au prix plafond de la région concernée». Les prix plafonds fixés par la Creg sont de 11,16 DA kilowattheure (kwh) pour la région de Ouargla, Ghardaïa (10,8 DA/kwh) et enfin Biskra (10,24 DA/kwh). Ainsi, pour le lot de Biskra, le prix proposé par l'entreprise concernée a été de 8,28 DA/kwh, donc inférieur au prix plafond exigé par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) qui

est de 10,24 DA/kwh. Toutefois, cette offre reste «recevable sous réserve», a-t-on constaté sur place, en attendant quelques corrections exigées par les représentants de la commission d'ouverture des plis.

Pour les autres offres financières, elles ont été jugées non recevables pour non-conformité avec les prix plafonds exigés par la Creg. Ces offres concernent la région de Ghardaïa portant sur un lot de cinq centrales pour une capacité de 50MWC et Ouargla pour un lot de deux centrales de 10MW chacune. A titre d'exemple, pour le lot de 50MWC dans la région de Ghardaïa, le prix proposé par le soumissionnaire a été de 15,20 DA/kwh, alors que le prix plafond est à 10,80 DA/kwh. Pour le président du Creg, Abdelkader Choual, le fait d'avoir une seule offre financière recevable n'est pas un échec. «Ce n'est pas un échec. Il faut qu'on sache aujourd'hui que l'acte d'investir en Algérie est très compliqué. Il faut qu'on analyse situation et définir, par la suite, les difficultés qui freinent l'investissement», a-t-il déclaré à l'APS en fin de séance d'ouverture des plis financiers. «Nous sommes conscients des limites de l'environnement national en matière

de développement de ce type d'infrastructure. Il faut les identifier avec la plus grande précision et proposer des solutions de faisabilité et de prise en charge qui donneraient une chance supplémentaire à ce type d'investissement», a-t-il argué. Il a, dans ce cadre, ajouté : «Nous avons une offre de 8,28 DA/kwh, c'est un indice qui montre un intérêt pour investir en Algérie». «Pour une première opération, accorder 50 MWC à un prix de 8,28 DA/kwh est un exploit que peu de pays ont fait», a-t-il estimé.

Un nouvel appel d'offres sera lancé par la Creg

Il a tenu à préciser que «sur les 150 MWC, 50 MWC uniquement ont été accordés et restent les 70 MW sans offres, sachant que pour les 30 MWC de la région d'El Oued il n'y a eu aucun soumissionnaire». Il a, à ce propos, annoncé le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la réalisation des centrales restantes, sans donner d'autres détails.

Pour ce qui est du regret exprimé par certains soumissionnaires sur le non affichage des prix plafonds, il a expliqué qu'il était mentionné dans le cahier

des charges que «les prix plafonds de chaque région sont affichés à l'ouverture des plis financiers». Il a également souligné que «les prix plafonds ont été évalués par la Creg aussi bien en fonction de l'état de l'art en la matière que de la stratégie de réalisation retenue, ainsi que du contexte économique national». «Ces prix sont aujourd'hui une émanation très correcte de ce qui se fait en matière de développement de ce type d'infrastructure dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord», a noté M. Choual. Pour rappel, le projet de réalisation de centrales électriques photovoltaïques pour une capacité globale de 150 MWC avait été lancé le 18 novembre 2018. Son objectif consistait à impliquer de nouveaux acteurs nationaux dans le système électrique algérien qui devait favoriser l'émergence d'un marché national de électricité concurrentiel et transparent permettant de proposer aux consommateurs une offre énergétique de qualité à des coûts économiques avantageux. Ce projet concernait quatre wilayas, à savoir Ghardaïa, Biskra, Ouargla et El Oued. Huit entreprises avaient soumissionné à l'appel d'offres national pour la réalisation d'ins-

LA QUESTION DU JOUR

Opération Kayla Mueller

Suite de la page une

S'il a nommé ces derniers, c'était seulement pour être juste avec tout le monde. Ce que du reste il a fait comme pour rattraper un oubli. S'agissant d'eux, qui plus est, il a tenu à préciser que leur aide a été surtout en matière de renseignement, comme pour la ravalier à un niveau inférieur à celles des autres. On peut comprendre pourquoi chez lui cet ordre en quelque sorte de préséance. Cela tient bien sûr au fait que des hélicoptères, ça vole très bas, ce qui en fait des cibles faciles depuis le sol, y compris avec des armes rustiques. Trump a d'ailleurs insisté sur le fait que c'est dans l'aller et le retour du commando que résidait tout le danger de l'opération, non pas dans l'action au sol elle-même, qui elle n'aurait pas posé de difficulté particulière. Et moins encore la réalisation de son objectif premier, c'est-à-dire la liquidation de Baghdadi, ce «couard qui ne s'est pas arrêté de gémir et de pleurer» avant de déclencher sa ceinture d'explosifs, pris qu'il était comme un rat dans un tunnel sans issue. Ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché de commettre un dernier crime abject, celui d'entraîner dans sa mort ses propres enfants. Trump qui a assisté en direct au déroulement des faits a tenu à le rendre à son public de journalistes de la façon la plus juste et la plus imagée possible. Pour la première fois, c'était lui le reporter, et les journalistes son public. Il voulait être le plus exact possible, le plus éloigné possible de ce qu'il leur reproche habituellement : de faire sciemment dans les fake news. Tout dans ses propos et son langage corporel était une offre de réconciliation faite à leur adresse, eux que d'habitude il ne portait pas dans son cœur, et qui d'ailleurs le lui ont toujours bien rendu. Trump a donc étendu aux médias ses nouvelles bonnes dispositions, qu'il doit au succès de l'opération Kayla Muller – du nom de cette jeune humanitaire américaine qui a été capturée par Daech en Syrie, transformée en esclave sexuel d'al-Baghdadi en personne, et enfin assassinée dans des circonstances non encore élucidées. **M. H.**

tallations de production d'énergies renouvelables dans quatre wilaya, sur les 93 entreprises ayant retiré le cahier des charges, lors de la séance d'ouverture des plis techniques organisée le 12 juin dernier. Sur les 8 offres déposés par les sept soumissionnaires, cinq offres émanant de quatre soumissionnaires ont été retenues par la Creg. **Samir T./APS**

Ouverture demain du 4^e Dialogue judiciaire africain

La question de la jurisprudence s'invite au Forum international des droits de l'homme

■ A la veille du 4^e Dialogue judiciaire africain qui se tiendra à partir de demain à Kampala, Ouganda, s'est déroulé hier, au même lieu, le premier Forum international sur les droits de l'homme et des peuples qui a réuni la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

De notre envoyée spéciale à Kampala, Lynda Naili

Abrité par l'hôtel Munyonyo Commonwealth Resort à Kampala, sous le thème «Opérationnaliser le Forum international des droits de l'homme et renforcer le dialogue jurisprudentiel», cette rencontre

Algérie/Industrie/Ciment/Exportations
Exportation de ciment : l'Algérie enregistre une hausse exceptionnelle durant les huit premiers mois 2019 (Douanes)

LES EXPORTATIONS algériennes de ciment ont dépassé 46 millions de dollars durant les huit premiers mois de 2019, une hausse exceptionnelle de près de 275 %, en comparaison avec la même période de l'année d'avant, a appris hier l'APS auprès de la direction des études et de la prospective des Douanes (DEPD). Les exportations de ciments hydrauliques, y compris le ciment non pulvérisé appelé «clinker», ont connu une nette amélioration, passant de 12,45 millions de dollars durant les huit premiers mois de 2018 à 46,65 millions de dollars à la même période de l'année en cours, soit une évolution de 274,75 %, a précisé la même source. L'Algérie ambitionnait d'augmenter ses exportations de ciment à 500 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, selon les prévisions rendues publiques du ministère de l'Industrie et des Mines. L'excédent dans la production du ciment devrait atteindre, au cours des cinq prochaines années, entre 10 et 15 millions de tonnes, ce qui permettra de porter les exportations de ce matériau de construction à 500 millions de dollars. Les prévisions pour 2020 tablent sur une capacité de production nationale de l'ordre de 40,6 millions de tonnes, répartition respective entre le Groupe public industriel des ciments d'Algérie (GICA/ 20 millions de tonnes), le particulier Lafarge Holcim Algérie (11,1 millions de tonnes), et le reste des opérateurs privés (9,5 millions de tonnes).

Amine H.

qui a regroupé des hauts magistrats venus des trois continents a axé ses débats autour de la problématique des modalités de financement et la pérennisation du Forum international des droits de l'homme. Ainsi, durant cette session, trois propositions ont été émises et débattues par les magistrats, à savoir «consacrer une partie des fonds des trois cours, dans les limites de leurs règlements financiers respectifs aux frais liés au Forum», «développer des initiatives conjointes de diffusion des objectifs du Forum auprès des Etats membres, des partenaires, des entreprises dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale, des citoyens, de la société civile et autres entités concernées». La troisième proposition retenue concerne l'exploration des voies et moyens pour obtenir des appuis techniques au profit du Forum «par la collaboration avec des organisations pertinentes au sein et en dehors des réseaux de chaque tribunal». Par cette proposition

les participants entendent un échange d'expériences et d'expertise à travers notamment des programmes de formation, entre les différentes juridictions concernées en vue d'«améliorer l'approche du Forum et être près des citoyens». Ce à quoi viendront s'ajouter la mise en place d'une plateforme de jurisprudence regroupant les trois cours continentales, pour un échange d'informations opérationnel d'informations, et enfin le renforcement de la coopération en la matière.

En outre, durant cette session, les participants ont soulevé certaines difficultés «pouvant entraver les efforts de mobilisation de fonds en faveur du Forum» dont celle de «la limitation des budgets respectifs des tribunaux concernés, qui ne pourraient être telle qu'ils ne puissent financer les programmes du Forum». A cette entrave, s'en suivront celles de «la bureaucratie qui pourrait être un obstacle à l'obtention rapide des autorisations et des décais-



sements de fonds pour l'activité du Forum», et aussi «le défaut de communication de l'impact du Forum». Ce à quoi Suzanne Mengue, juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, lors de son allocution de bienvenue, émettra le vœu que «les délibérations» du 4^e

Dialogue judiciaire africain qui s'ouvre aujourd'hui, «permettront de consolider la vision du Forum, de faire un bilan de ses réalisations et de relever les défis auxquels sont confrontés les magistrats des trois Cours dans l'exercice de leurs mandats respectifs».

L. N.

Concurrence

Impératif d'adapter le cadre juridique pour faire face aux défis du numérique

Le président du Conseil de la concurrence, Amara Zitouni, a appelé hier à l'adaptation du cadre juridique régissant la concurrence, la protection du consommateur et la protection des données pour faire face aux défis imposés par le développement des entreprises technologiques dominant le marché international. «L'Algérie, à l'instar des autres pays du monde, doit trouver des moyens pour contrebalancer les effets négatifs résultant des dominations du marché du numérique par un nombre restreint d'entreprises technologiques, à leur tête les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon)», a indiqué M. Zitouni lors d'une journée d'étude sur «la problématique de la concurrence dans le contexte de l'économie numérique», organisée par le Conseil de la concurrence en collaboration avec la Conférence de Nations unies sur le commerce et le développement et de la vie privée, a-t-il poursuivi. «En Algérie, nous sommes dans une économie ouverte. Il est de notre devoir d'alerter les pouvoirs publics sur l'impératif de prendre au sérieux ce phénomène en actualisant le cadre juri-

dique, complètement dépassé par ces évolutions technologiques», a-t-il expliqué. M. Zitouni a recommandé, dans ce sens, de s'appuyer sur la coopération internationale, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange africaine (Zlecaf), pour «constituer un front contre ce phénomène». De son côté, le membre permanent au Conseil de la concurrence, Djilali Slimani, a mis l'accent sur la nécessité de rendre l'ensemble des réglementations sectorielles en Algérie «plus accueillantes» pour l'innovation numérique, en offrant un droit à l'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires. «L'économie numérique en Algérie accuse un retard du côté de l'offre de services. Cette situation est due, en particulier, à des réglementations rigides et à une structure de financement peu adaptée», a-t-il constaté. Le Conseil de la concurrence doit, par ailleurs, proposer aux autorités l'introduction dans les textes régissant la concurrence, les nouveaux concepts économiques et juridiques caractérisant l'économie numérique, ainsi que les modalités de traitement des problématiques posées par cette nouvelle économie, selon M. Slimani. Le Conseil doit en parallèle se préparer à se doter de moyens humains et techniques nécessaires pour mener les investigations pertinentes

dans le domaine de l'économie numérique, souligne-t-il. L'experte en droit de concurrence, Messad Djellal, a estimé que la vitesse d'évolution technologique représente un «frein» à la régulation des acteurs économiques, ce qui impose la réflexion à des nouveaux moyens de réguler les activités qui déploient autour du numérique. «Si le droit à la concurrence a naturellement su évoluer au fil du temps, la rapidité mise en œuvre par l'économie numérique pose la question de son adaptation et son évolution», a-t-elle avancé. Le conseiller à la Cnuced, Ebru Gokce Dessemond, a souligné que les plateformes numériques avaient remis en cause l'approche néoclassique de la fonction de l'entreprise qui était la maximisation des profits, en donnant la priorité à la maximisation du nombre d'utilisateurs : «Les plateformes dominantes peuvent se permettre une telle stratégie car leurs investisseurs acceptent qu'ils subissent des pertes». En outre, le contrôle des données des utilisateurs, par ces plateformes, créent des «barrières élevées» pour les nouvelles entreprises qui entrent sur le marché du numérique. Pour elles, créer une affaire capable de générer suffisamment de trafic en ligne est un «défi de taille», a-t-il noté. «Même si une start-up

entre sur le marché, elle est rapidement exposée à la pression de la concurrence et peut finir par être rachetée par une plateforme dominante», a-t-il expliqué, rappelant que Google avait acquis 212 entreprises depuis sa fondation en 1998 avec une valeur d'acquisition globale dépassant les 17 milliards de dollars. Il est nécessaire d'adapter le socle sur lequel s'appuient les règles de la concurrence en étendant la définition du critère du bien-être du consommateur au-delà des considérations de prix et de parts de marché, car il recouvre aussi les notions de choix, de protection de la vie privée, de protection des données et d'innovation, a-t-il insisté. Considérant que la constitution de monopoles dans le secteur numérique pouvait être «dangereuse pour la société et pour la démocratie», le conseiller à la Cnuced a appelé les autorités de la concurrence à rester «vigilantes et tournées vers l'avenir». «La numérisation va se poursuivre et s'étendra à tous les secteurs d'activité. Les plateformes numériques sont mondiales et elles interviennent dans la vie quotidienne des citoyens de tous les pays de la planète. Il est donc urgent que les autorités de la concurrence coopèrent aux niveaux bilatéral, régional et international pour relever ces défis», a-t-il plaidé.

Safy T.

Droit additionnel provisoire de sauvegarde

21 milliards de DA de bénéficiaires au cours des 9 premiers mois

■ Le Trésor public a bénéficié de 21 milliards DA en recettes, au cours des neuf premiers mois de l'année 2019, suite à l'application du Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS), a révélé, à Alger, le ministre du Commerce, Saïd Djellab.



Par Salem K.

Aditionné par la Commission des finances de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre des débats autour du projet de loi de finances (PLF) 2020, M. Djellab a présenté un bilan de son secteur portant sur plusieurs points, dont les efforts fournis dans le cadre de la rationalisation des importations à travers l'encouragement de la production nationale. Le ministre a entamé

sa présentation par le commerce extérieur en évoquant l'opération d'évaluation effectuée par ses services, début 2018, concernant le système des licences d'importation imposées sur certaines marchandises au cours des années 2016 et 2017, et les mesures relatives à la suspension de l'importation de certains produits et marchandises pour encadrer l'opération de commerce extérieur, un mécanisme abandonné car ayant montré ses limites dans la réalisation des objectifs tracés, en particulier la

réduction de la facture d'importation, a-t-il précisé. «Ainsi, le gouvernement a recouru dès 2018 à la mise en place d'un dispositif de gestion et de suivi des mesures préventives comprenant des représentants des secteurs du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Douanes, des Impôts, de la Chambre algérienne du commerce et d'industrie (Caci), dans le but d'examiner les demandes de protection de la production nationale à travers la mise en place de mesures de sauvegarde», a-t-il détaillé. «La

liste comprend 992 positions tarifaires portant sur les produits agricoles et alimentaires, de transformation et produits industriels. Le Trésor public a bénéficié, à la faveur de l'application du mécanisme de protection de la production nationale (DAPS), de 21 milliards DA au cours des neuf premiers mois de 2019», a-t-il ajouté. Répondant aux interrogations des députés sur la liste des marchandises concernées par le DAPS, le ministre a rappelé l'existence d'une commission interministérielle qui se charge de l'actualisation de la liste des marchandises, tous les trois mois. Abordant l'encouragement de l'exportation, M. Djellab a fait savoir que l'accent est mis actuellement sur la vulgarisation du produit national sur les marchés extérieurs en vue de lui permettre d'y accéder. A ce titre, le premier responsable du secteur a rappelé la participation à 20 foires internationales prévues dans le cadre du programme annuel des manifestations économiques à l'étranger pour l'année 2019, avec la participation de quelque 403 entreprises économiques. La participation aux foires internationales a été couronnée par la conclusion de transactions commerciales avec des sociétés de plusieurs pays, à l'image des Emirats arabes unis (EAU), Allemagne, Syrie et la Russie, a-t-il encore rappelé. Dans le même ordre d'idées, M. Djellab a évoqué l'organisation de cinq manifestations économiques et commerciales au niveau national, dont celle de la manifestation Assihar, affirmant qu'il sera procédé au parachève-

ment de la participation dans les manifestations restantes du programme tracé pour l'année 2019, lequel comprend quatre manifestations au niveau national et trois autres à l'étranger. Le ministre a également rappelé l'organisation par son secteur de deux conférences, une sur les start-up et l'autre sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), lesquelles sont importantes dans le cadre de l'intégration régionale de l'économie nationale, a-t-il souligné. S. K. /APS

Zone euro La croissance des crédits au secteur privé décélère en septembre

LA CROISSANCE des crédits accordés par les banques de la zone euro au secteur privé a légèrement décéléré en septembre, a indiqué hier la Banque centrale européenne (BCE), après avoir annoncé un paquet de mesures pour soutenir l'économie. Les crédits aux entreprises non financières et aux ménages européens, ajustés de certaines opérations strictement financières, ont progressé de 3,7 % en septembre sur un an, après 3,8 % en août et 3,7 % en juillet. Dans le détail, la croissance des prêts octroyés aux entreprises industrielles et commerciales a davantage reculé, à 3,7 % sur un an, après 4,3 % en août, et ce, alors que les conditions d'octroi de crédits aux entreprises se sont elles légèrement détendues durant l'été, selon une enquête distincte de la BCE. La croissance des crédits aux ménages s'est, elle, inscrite à 3,4 %, inchangée depuis deux mois, et reste tirée par les prêts à la consommation (+5,9 % sur un an en données non ajustées). La masse monétaire M3, agrégat utilisé par la BCE comme un indicateur avancé de l'inflation, a moins vite augmenté en septembre, à +5,5 % sur un an, qu'en août, abaissé d'un dixième de point à +5,8 %. L'inflation en zone euro en septembre s'est établie à 0,8 %, contre 1 % en août, ce qui l'éloigne du rythme «proche de 2 %» poursuivi par la BCE. Aussi, la Banque centrale européenne a confirmé jeudi dernier l'arsenal de relance monétaire adopté en septembre au prix de profondes divisions internes. N. T.

Pétrole

Le Brent à plus de 61 dollars à Londres

Les prix du pétrole commentaient la semaine en baisse hier en cours d'échanges européens, après une semaine d'amélioration et malgré un éclaircissement de la situation sur le front de la guerre commerciale sino-américaine. Hier matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 61,84 dollars à Londres,

perdant 0,29 % par rapport à la clôture de vendredi. A New York, le baril américain de WTI pour la même échéance abandonnait 0,46 %, à 56,40 dollars. La semaine dernière, le Brent s'est apprécié de 4,4 % et le WTI de 5,4%. Il s'agit de leur plus forte progression hebdomadaire en un mois. «L'accord commercial (sino-américain) traîne depuis des mois,

mais finalement, nous voyons des déclarations positives des deux côtés», a commenté Naeem Aslam, analyste. La Chine a en effet confirmé samedi que les négociations commerciales avec les Etats-Unis étaient sur la bonne voie, annonçant au passage son intention de lever l'embarco sur les importations de volaille américaine. Vendredi, l'adminis-

tration Trump a indiqué que la phase 1 de l'accord était «proche d'être finalisée», à l'issue d'un entretien téléphonique entre le représentant américain au Commerce Robert Lighthizer (USTR) et le secrétaire au Trésor Steven Mnuchin d'un côté, et le négociateur en chef chinois, le vice-Premier ministre Liu He, de l'autre. Malek Y.

Kenya

Réduction de l'objectif de collecte des recettes pour l'exercice en cours

Le Kenya a décidé de réduire «à des niveaux réalistes» l'objectif de collecte des recettes «jugé trop élevé» pour l'exercice en cours, a indiqué le ministre kényan des Finances par intérim, Ukur Yattani. Le Trésor avait fixé un objectif de recouvrement des impôts de 1 800 milliards de shillings (environ 10,8 milliard de dollars) au cours de l'exercice en cours, alors que l'Autorité fiscale du Kenya (KRA) n'a pas encore

atteint l'objectif révisé de l'année dernière de près de 1 000 milliards de shillings (environ 10 milliard de dollars). «Pour éviter de revenir en arrière et d'établir un budget basé sur de fausses hypothèses, nous avons décidé cette fois d'être réalistes. Nous connaissons notre déficit de l'année dernière et nous le connaissons depuis de nombreux exercices (...) Nous avons donc décidé d'ajuster notre estimation des

revenus à un chiffre presque réaliste», a expliqué l'argentier du Kenya devant l'Assemblée nationale. Pendant un certain temps, les responsables du Trésor ont refusé de reconnaître les objectifs non atteints en matière de recouvrement des impôts, ce qui a entraîné une augmentation des emprunts pour combler le déficit. Le ministre par intérim a assuré qu'il dévoilerait prochainement le nouvel objectif de recouvrement

des impôts. Dans l'intervalle, le Trésor est en pourparlers avec la KRA afin de définir l'objectif, alors que la nouvelle direction de l'échiquier s'efforce de pallier le désordre financier laissé par le ministre des finances suspendu, Henry Rotich. «Durant les dix dernières années, nous avons assisté à une sous-performance des recettes», a reconnu M. Yattani devant la commission du Budget à l'Assemblée nationale. R. E.

Alger

Projet de réalisation de huit quais flottants à El Djemila

■ L'Entreprise de gestion des ports et des abris de pêche d'Alger (EGPP) œuvre à la concrétisation d'un projet de réalisation de huit quais flottants au port d'El Djemila (ex-La Madrague) à Ain Benian, à l'ouest d'Alger, dont l'entrée en service est prévue en début de la saison estivale 2020, a-t-on appris auprès d'un responsable du port.

Par Nassima A.

L'EGPP s'attelle actuellement à la finalisation de l'étude d'un projet d'équipement du bassin en huit quais flottants, afin de lancer les travaux dans les plus brefs délais pour leur mise en service en début de la prochaine saison estivale (2020), a précisé Dahmane Zinedine, responsable au port d'El Djemila. Soulignant que le budget initial s'élevait à quelque 6 milliards de centimes, il a fait savoir que l'importance des quais flottants réside en l'organisation de l'entrée et de l'accostage des embarcations et barques de façon à permettre d'accueillir un plus grand nombre. L'ouverture des quais flottants au public, pour se promener et être au contact des pêcheurs, se fera suivant un programme bien précis, ajoute M. Dahmane. Il a rappelé, dans ce sens, le premier projet ayant permis la réalisation d'un quai pilote, il y a trois années, et qui a montré largement sa pertinence, ajoutant que les travaux seront lancés dès la disponibilité du budget. D'autre part, l'administration du port poursuivra sa coopération avec les artisans à travers l'ouverture d'espaces d'expositions et de vente des différents

produits artisanaux au niveau du port, avec le lancement de la prochaine saison estivale, tout comme la saison écoulée, a-t-il indiqué, ajoutant que le but est la relance du tourisme local ainsi que l'encouragement du produit traditionnel algérien aux fins de sa promotion. A rappeler que le port de plaisance d'El Djemila a reçu, selon les chiffres des services de la commune d'Ain Benian, lors de la saison estivale, notamment pendant le mois

de ramadhan, quelque 3 000 visiteurs par jour, d'autant plus que l'existence de la gare de transport maritime urbain reliant le port à la Pêcherie du port d'Alger, a contribué à l'augmentation de l'affluence vers cette structure qui s'est transformée, en peu d'années, en une destination touristique maritime «par excellence».

N. A./APS



Tizi-Ouzou

Prévision de mise en culture de 8 000 ha de céréales

Une superficie de près de 8 000 ha a été réservée cette année, à travers certaines localités de la wilaya de Tizi-Ouzou, pour la mise en culture de différents types de céréales, a-t-on appris de la Direction locale des services agricoles (DSA). Selon les chiffres communiqués par la chargée de la filière céréalière au niveau de la DSA, Soraya Ladaouri, à l'occasion du lancement, ce dimanche, à l'exploitation de Adi Cherif, de la campagne labours-semailles 2019/2020, cette superficie est en hausse comparativement à celle emblavée durant la saison dernière où la superficie semée a été de 7272 ha. Sur l'ensemble de la superficie, 7 200 ha sont destinés à recevoir des semences de blé dur, 130 ha de blé tendre, 450 ha d'orge et 120 ha

d'avoine, a-t-on appris du DSA, Laib Makhlof, qui a souligné que tous les moyens ont été mobilisés pour la réussite de cette campagne céréalière, observant que pour cette année une instruction technique a été donnée aux agriculteurs de semer plus tôt que d'habitude, soit avant la mi-novembre, afin de faire face aux aléas climatiques et d'éviter le stress hydrique du printemps. Il a observé que les semences sont disponibles en quantité suffisante au niveau de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de Draa Ben Khedda. Plus de 15 200 qx de blé dur et 1 600 qx de blé tendre sont réservés pour cette campagne, a observé M. Laib qui a ajouté que les agriculteurs vont bénéficier d'un accompagnement tech-

nique afin qu'ils puissent améliorer leur itinéraire technique et réaliser des rendements importants. Ce même responsable a rappelé que durant la saison 2018/2019, le rendement moyen de la wilaya a été de 20 qx/ha, deux céréaliculteurs ont réalisé un exploit. Des rendements de pointe importants qui ont dépassé la moyenne de wilaya de plus de 100 % ont été enregistrés à Draa El Mizan, où un rendement de 50 qx/ha a été réalisé en blé dur (variété Siméto) et à Fréha avec une production de 40 qx/ha en blé tendre (variété HD-1220). Des regroupements de céréaliculteurs au niveau des exploitations de ces deux agriculteurs performants sont prévus par la DSA pour un échange d'expérience et de savoir-faire, a indiqué M. Laib.

Samy Y.

Bordj Bou Arréridj Autorisation d'extension verticale d'habitat rural dans 13 communes

Des autorisations pour des extensions verticales (surélévation) des habitations rurales, situées dans des zones montagneuses ou rurales, ont été octroyées dans 13 communes de Bordj Bou Arréridj, a

annoncé dimanche le chef de l'exécutif local. Dans une déclaration, le wali El-Ghali Abdelkader Belhadzadj a indiqué que «l'attribution de permis de construire d'extension d'habitats ruraux d'un seul étage dans 13

communes de la wilaya de Bordj Bou Arréridj s'inscrit dans le cadre des aides à l'habitat rural octroyées aux habitants des zones montagneuses et rurales, privés auparavant de cette formule d'habitat». Il s'agit des com-

munes de Ras El Oued, Ain Tesra, Bir Kasdali, Sidi Embarek, El Hamadia, El Ach, Rabta, Ksour, Ain Taghrout, Tixter, El Anseur, Belimour et le chef-lieu de wilaya, a précisé le même responsable. Il a ajouté que l'inter-

diction d'extension verticale dans l'habitat rural pour ces communes rurales et montagneuses était due au fait que «la décision de l'extension prenait en considération uniquement les chefs-lieux des communes, classés comme agglomérations urbaines et donc interdites d'extension de ce genre». Cette autorisation d'extension verticale permet de répondre à une des précautions des jeunes de ces régions et leur offre une aide financière nécessaire à l'habitat rural, compte tenu du déficit des poches foncières, notamment dans les zones rurales et montagneuses, a souligné la même source.

Lamia Y.

Souk Ahras Transit de plus de 20 000 passagers étrangers du 1^{er} au 15 octobre

Pas moins de 20 300 passagers étrangers ont transité par les postes frontaliers de Lahdada et Ouled Moumen dans la wilaya de Souk Ahras au cours de la première quinzaine d'octobre, a-t-on appris dimanche auprès du service régional de la Police algérienne des frontières (PAF). Dans les détails du mouvement de transit des étrangers, les deux postes frontaliers de Lahdada et Ouled Moumen ont recensé, au cours de cette période, 10 216 entrées contre 10 084 sorties, a précisé la même source. De plus, 30 073 Algériens ont transité par ces deux postes frontaliers durant cette même période, avec 15 151 entrées et 14 922 sorties, a-t-on ajouté. Les mêmes services ont enregistré, durant les 15 premiers jours d'octobre, le passage via ces deux postes frontaliers de plus

de 11 954 véhicules de tourisme immatriculés à l'étranger, dont 6 002 en provenance de Tunisie et 5 952 transitant vers le pays voisin. Aussi, 2 487 véhicules immatriculés en Algérie ont transité par les postes frontaliers de Lahdada et Ouled Moumen,

avec 1 293 entrées et 1 194 sorties recensées par les mêmes services au cours de la même période. Concernant le trafic commercial via le poste frontalier Lahdada, un total de 896,800 tonnes de marchandises a été importé au cours de la même

période, contre 283,920 tonnes de carburant et 531,871 tonnes de différentes marchandises exportées, a-t-on relevé de même source.

APS

Ouargla

La daïra frontalière d'El-Borma bénéficie d'un programme de plus de 140 logements

La daïra frontalière d'El-Borma (420 km sud-est de Ouargla) a bénéficié d'un programme de 141 logements de différentes formules, a-t-on appris de l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI) de la wilaya. Parmi ce programme, figurent 50 unités de logements de type public locatif, dont 44 sont finalisées, 71 logements destinés au personnel du secteur de l'Education nationa-

le, et les 20 restants, actuellement à 95 % d'avancement des travaux, sont consacrés au programme de résorption de l'habitat précaire, a précisé le responsable du département suivi des marchés, Mohamed Salah Hadjadj. Pour accélérer les travaux de ces programmes, le maître d'ouvrage a dû résilier les contrats de certaines entreprises défaillantes et confier l'achèvement des travaux de cer-

tains logements à d'autres entités, a-t-il fait savoir. Les mesures administratives réglementaires ont été aussi entamées en prévision de la désignation des entreprises chargées de la réalisation des aménagements et concernant notamment les voies et réseaux divers (routes et raccordements aux réseaux d'eau potable et assainissement) et l'éclairage public, selon la même source.

R. R.

Pour réhabiliter son secteur pétrolier

La Libye souhaite bénéficier de l'expertise égyptienne

■ *Mustafa Sanalla, président de la National Oil Corporation, la compagnie pétrolière nationale de Libye, a déclaré dimanche que son pays cherchait à développer sa coopération avec les entreprises égyptiennes afin de réhabiliter ses propres infrastructures pétrolières.*

Par Djalal B.

Il a tenu ces propos au cours d'une rencontre au Caire avec le ministre égyptien du Pétrole et des Ressources minérales, Tarek al-Molla.

Le responsable libyen a souligné que son pays désirait bénéficier de «l'éminente expertise égyptienne» en matière de conception de projets, de travaux de génie civil et de maintenance d'installations pétrolières, a déclaré dans un communiqué le ministre égyptien du Pétrole et des Ressources minérales.

M. al-Molla a souligné que l'Égypte soutenait les efforts de la Libye pour restaurer les capacités de son industrie pétrolière, notamment «dans le cadre d'une coopération permanente entre

les deux pays».

Il a indiqué que le secteur pétrolier égyptien était prêt à contribuer le plus efficacement possible à la reconstruction et à la réhabilitation des infrastructures pétrolières et gazières de la Libye.

Le secteur pétrolier, principale source de revenus de la Libye, a énormément souffert des

attaques commises contre ses champs de pétrole et ses ports. La Libye est plongée dans la violence et l'instabilité politique depuis la chute du gouvernement de l'ancien dirigeant Mouammar Kadhafi en 2011.

D. B./APS



Mauritanie

Relance d'un mouvement de soutien au président de la République

Les partisans du président mauritanien Mohamed Ould Cheikh Ghazouani ont relancé un nouveau mouvement politique «Taqaoum» (progrès) pour soutenir le programme du chef de l'Etat, a rapporté dimanche la presse locale.

Lancé initialement le 22 octobre dernier, «Taqaoum» entend multiplier ses efforts en vue de «promouvoir l'action du président Mohamed Cheikh Ghazouani et du gouvernement, dans l'optique de porter haut les efforts consentis en matière de

stabilité et de développement du pays», indique une note de ce mouvement rendue publique dimanche. Selon des analystes locaux, «la naissance de ce mouvement est surtout motivée par les divisions internes qui ne cessent de miner le parti présiden-

tiel l'Union pour la République (UPR), sur fond de divergences entre les partisans du président Ghazouani et ceux de son prédécesseur et mentor, Mohamed Ould Abdel Aziz».

Quatre ministres de l'ancien gouvernement ont été nommés par le nouveau président à la tête de départements importants, notamment le Pétrole, les Affaires étrangères, les Finances et l'Economie. Alors qu'un cinquième, Moctar Ould Diay, a été nommé à la tête de la plus grande compagnie minière du pays, la Société nationale industrielle et minière (SNIM), détentrice du monopole de l'exploitation des mines de fer, poumon de l'économie nationale.

La nomination de ce dernier a suscité un tollé au sein des partisans de Ghazouani, lesquels estimaient que les proches de l'ancien président contrôlent des secteurs clés de l'économie nationale.

May T.

Tunisie

Le rhumatisme chronique touche 2 % de la population

Le rhumatisme chronique touche 2 % des Tunisiens. En l'absence d'un traitement adapté, l'état de santé du malade peut se détériorer, selon le président de l'association tunisienne des rhumatisants (ATR), Sadok Zarrouk.

Dans une déclaration aux médias, en marge d'une rencontre organisée dimanche à Tunis par l'ATR, à l'occasion de la Journée mondiale contre les rhumatismes, célébrée le 12 octobre de chaque année, Zarrouk a fait savoir que l'association propose des programmes de sensibilisation aux patients souffrant d'arthrite.

Il a ajouté que l'association a choisi d'axer

cette rencontre sur le rhumatisme chronique qui peut entraîner une déformation de la colonne vertébrale et des douleurs chroniques.

Selon l'orateur, cette maladie peut toucher tous les groupes d'âge et le facteur génétique peut en être l'une des causes, soulignant que le traitement de l'arthrite chronique contribue à éviter la dégradation de l'état de santé du malade.

Le traitement du rhumatisme consiste, a-t-il dit, en l'administration de médicaments, en des soins de kinésithérapie, cures thermales ou thalassothérapie, ajoutant que l'absence de prise en charge thérapeutique peut avoir

de graves conséquences (état dépressif, complications de l'état de santé).

Il a mis l'accent sur l'importance d'un traitement précoce du rhumatisme dès l'apparition des premiers signes de la maladie (douleur articulaire, fièvre, difficultés motrices).

De son côté, le porte-parole de l'ATR, Fayçal Ben Abda, a fait savoir que l'association envisage d'organiser des excursions à des fins thérapeutiques pour permettre aux malades de profiter des bienfaits des sources thermales, appelant la Caisse nationale d'assurance maladie à rembourser une partie des frais de soins.

L. Y.

Autodétermination

L'Afrique du Sud réitère son soutien au droit du peuple sahraoui

L'Afrique du Sud a réitéré, lors du 18^e Sommet du Mouvement des pays non-alignés (MPNA), son ferme attachement au règlement du conflit au Sahara occidental à travers l'organisation d'un référendum d'autodétermination, appelant à la mobilisation de la communauté internationale pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Assemblée générale.

«Notre mouvement doit assumer son rôle primordial dans la résolution du conflit au Sahara occidental, qui garantira le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination», a déclaré le vice-ministre sud-africain des Relations internationales et de la Coopération, Alvin Botes, à l'occasion du débat général ministériel du 18^e Sommet du MPNA qui s'est déroulé à Bakou, en Azerbaïdjan, les 25 et 26 octobre en cours.

Et d'ajouter : «Nous sommes fermement convaincus que ce problème persistant doit être résolu par la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Assemblée générale, qui nécessitent l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental», a soutenu

le diplomate sud-africain. «Nous appelons le Secrétaire général des Nations unies à désigner dans les meilleurs délais un envoyé personnel pour le Sahara occidental, pour remettre le processus de paix sur les rails après la démission de Horst Kohler», a-t-il ajouté, affirmant que «le Mouvement des pays non-alignés doit maintenir sa position face aux défis historiques et nouveaux auxquels le monde est confronté et défendre l'autodétermination de peuples tels que la Palestine et le Sahara occidental».

Rôle primordial du MPNA dans la résolution du conflit sahraoui

La même position a été exprimée par les représentants des pays participant aux travaux du 18^e Sommet du MPNA, qui ont appelé, à la même occasion, au respect des principes de Bandung, notamment la souveraineté et l'intégrité des nations, les droits de l'homme et la justice.

Dans ce contexte, l'Algérie, par la voix du chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a mis en avant la conviction profonde quant à l'importance du dialogue et du règle-

ment pacifique des conflits, réitérant l'attachement aux principes fondamentaux des Nations unies et du droit international.

M. Bensalah a salué «la position ferme et de principe du MPNA en faveur du droit du peuple sahraoui frère à l'autodétermination», précisant que l'Algérie «appelle au maintien de cette position en cette conjoncture, qui a vu le retour des deux parties en conflit, le Maroc et le Front Polisario, à la table des négociations, avant un arrêt net avec la démission de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental».

Le chef de l'Etat a, à cette occasion, réitéré l'appel au Secrétaire général de l'ONU pour «relancer rapidement la nouvelle dynamique qu'il avait insufflée en vue du règlement du conflit au Sahara occidental occupé».

Lors de la même rencontre, M. Bensalah a affirmé que «l'Algérie demeure profondément convaincue de l'importance du dialogue et du règlement pacifique des conflits, et attachée aux principes fondamentaux des Nations unies et du droit international, notamment en ce qui concerne la préservation de la paix et de la sécurité internationales», ajoutant que

«partant, elle ne ménage aucun effort dans ce cadre».

Le chef de l'Etat a rappelé, par ailleurs, «l'engagement de l'Algérie à œuvrer toujours avec ses partenaires à la mise en place de solides fondements pour la stabilité et la sécurité dans la région du Sahel dans le cadre du respect de la souveraineté des pays et la non ingérence dans leurs affaires internes».

Concernant le Mouvement des non-alignés, le chef de l'Etat a affirmé qu'il «demeure un acteur international majeur», saluant «ses réalisations et son rôle de défenseur des espoirs et aspirations des peuples...».

Pour rappel, le Mouvement des pays non-alignés constitue le plus grand rassemblement en dehors des Nations unies. Créé officiellement en 1961 à Belgrade, il s'est voulu un forum d'expression, de revendication et de solidarité entre les peuples.

Le MNA tire ses fondements de la Conférence de solidarité afro-asiatique de 1955 à Bandung, en Indonésie.

R. M.



Irak

La jeunesse prend la rue pour réclamer «la chute du régime»

■ «Pas d'école jusqu'à la chute du régime» : de Baghdad à Bassora, en passant par les rues de Diwaniya ou de Nassiriya, des milliers d'étudiants et d'écoliers ont rejoint hier le mouvement de contestation en Irak, faisant fi des avertissements des autorités.

Par Rosa C.

Depuis le début des manifestations le 1^{er} octobre, plus de 200 personnes ont été tuées et plus de 8 000 blessées. L'armée a menacé de «sévères sanctions» fonctionnaires et étudiants qui ne se présenteraient pas en cours ou au travail. Mais dans la rue, les Irakiens – descendus pour réclamer des emplois pour les jeunes, qui représentent 60 % de la population, et des services fonctionnels à un État ravagé par la corruption – durcissent leur mouvement. Hier, dans plusieurs provinces du Sud, fonctionnaires,

syndicats, étudiants et écoliers ont défilé et entamé des sit-in. La mobilisation gagne en ampleur sur l'emblématique place Tahrir à Baghdad, qui s'est couverte depuis jeudi de tentes et de stands de distribution de nourriture et de protections de fortune contre les grenades lacrymogènes des forces de sécurité. Des étudiants ont rejoint le mouvement dès dimanche malgré les policiers anti-émeutes stationnés aux abords des universités et l'appel du ministre de l'Enseignement supérieur Youssai al-Souheil à «tenir les universités à l'écart» du mouvement. «Sans pays, pas d'école»,

rétorque un étudiant. «On veut que le gouvernement démissionne immédiatement, ils démissionnent ou on les dégage», affirme-t-il hier à l'AFP. A Diwaniya, à 200 kilomètres au sud de Baghdad, professeurs et élèves des universités ont décrété un «sit-in de dix jours pour obtenir la chute du régime», selon un correspondant de l'AFP. La plupart des syndicats ont également rejoint le mouvement, tandis que des piquets de grève bloquent les entrées des administrations. La foule scandait «pas d'école, pas de travail, jusqu'à la chute du régime». Des milliers d'étudiants et d'élèves défilent également à Kout, à Nassiriya et à Bassora (sud). A Kout, la majorité des administrations sont restées fermées faute d'employés, selon un correspondant de l'AFP. La province multithnique de Diyala, frontalière de l'Iran, jusqu'ici restée à l'écart, a rejoint le mouvement hier : deux membres du Conseil provincial ont démissionné en solidarité avec la contestation tandis que des piquets de grève ont bloqué administrations et universités. Dans la ville sainte chiite de Najaf, au sud de Baghdad, quelques dizaines d'étudiants en religion ont manifesté. Dans les défilés, tous estiment que le système instauré après la chute du dictateur Saddam Hussein en 2003 est arrivé à bout de souffle. En 16 ans, disent-ils, le complexe système de répartition des postes en fonction des confessions et des ethnies n'a fait que renforcer le clientélisme d'une classe politique inchangée, sans



PH: A. D. R.

laisser d'horizon ouvert aux jeunes – dont un sur quatre est au chômage. Pour changer la donne, les manifestants veulent désormais une nouvelle Constitution, pour remplacer celle votée en 2005 sous supervision américaine, et que les «gros poissons» de la corruption soient forcés de rendre l'argent disparu depuis, qui représente deux fois le PIB de l'Irak, deuxième producteur de l'Opep. Hier, le Parlement devait se réunir à 10h00 GMT, mais jusqu'ici, faute de quorum, il n'est jamais parvenu à aller au bout de ses séances. A l'Assemblée, la cinquantaine de députés du turbulent leader chiite Moqtada Sadr a entamé samedi un sit-in pour réclamer la satisfaction des demandes des manifestants, annonçant rejoindre l'opposition. Quatre députés – dont les deux seuls communistes parmi les 329 membres du Parlement – ont

annoncé leur démission. La majorité parlementaire du Premier ministre Adel Abdel Mahdi, un indépendant sans base partisane ou populaire qui s'appuyait sur Moqtada Sadr et la liste des puissants paramilitaires pro-Iran du Hachd al-Chaabi, est désormais éclatée. Moqtada Sadr a appelé le Hachd à ne pas entrer en conflit avec le peuple «pour faire gagner les corrompus» après qu'un des commandants de cette force paramilitaire s'est dit «prêt» à intervenir pour empêcher «la destruction du pays». Depuis vendredi, des dizaines de sièges de partis et de factions du Hachd ont été incendiés. Des protestataires ont été tués par balles par des gardes protégeant ces bâtiments ou asphyxiés par la fumée. L'ONU a accusé «des entités armées» de chercher «à saboter les manifestations pacifiques». R. C.



Commentaire

Mérites

Par Fouzia Mahmoudi

Sur toutes les chaînes d'information l'on a pu voir, ces deux derniers jours, la tête satisfaite de Donald Trump, se congratuler de la mort du chef de Daech, tué par les forces armées américaines. Pourtant, il y a quelques années, en 2012, lorsque Barack Obama faisait de même pour annoncer la mort de l'ennemi numéro un de l'Amérique, le saoudien Oussama Ben Laden, l'actuel président y trouvait à redire. Surtout qu'aujourd'hui, Trump en fait des tonnes sur le sujet. En effet, il avait d'abord préparé son annonce, précédée d'un tweet aux allures mystérieuses. «*Quelle chose d'énorme vient de se passer !*», avait tweeté Donald Trump, alors que la presse américaine dévoilait que le chef de l'organisation État islamique Abou Bakr al-Baghdadi avait peut-être trouvé la mort dans un raid américain en Syrie. L'annonce officielle a finalement eu lieu à la Maison-Blanche, dans une annonce solennelle du président républicain qui s'est généreusement auto-congratulé. Le milliardaire a ainsi très rapidement placé sa personne au centre de son discours. «*Baghdadi était en cavale depuis de nombreuses années, bien avant ma prise de fonction. Mais depuis que je suis commandeur en chef des États-Unis, nous avons éradiqué son califat à 100 %*», a-t-il rappelé avant d'ajouter : «*Je n'arrêtais pas de répéter : "Où est al-Baghdadi, je veux al-Baghdadi !" . Nous tuons des leaders terroristes, mais je n'avais jamais entendu leurs noms, ils n'étaient pas reconnaissables. Ce n'était pas les gros noms. Certains étaient bien, importants, mais ce n'était pas les gros noms. Donc, je répétais "Où est al-Baghdadi ?" . Jusqu'à parler à la première personne, occultant les forcées armées et les membres de l'opération. "Je le cherchais depuis trois ans", a-t-il assuré. «*J'ai commencé à avoir des résultats il y a environ un mois*». Mais l'on se souvient qu'en 2012, lorsque Barack Obama avait lui aussi annoncé la mort d'Oussama Ben Laden après une opération rocambolesque et inattendue au Pakistan, Trump avait ouvertement critiqué la démarche de son prédécesseur. Entre août et octobre 2012, le républicain avait multiplié les sorties sur Twitter pour tenter de prouver aux internautes le double jeu de Barack Obama. «*Il n'y a aucun crédit à accorder à Obama pour la mort de Ben Laden. Tout le mérite revient à nos militaires et nos services de renseignement*», écrivait-il, ou encore «*Arrêtez de féliciter Obama d'avoir tué Ben Laden. Ce sont les SEALs de la Navy qui l'ont tué*». Toutefois, contrairement à Trump, Obama ne s'était jamais approprié la mort de l'homme le plus recherché des États-Unis à l'époque. Utilisant toujours le «*nous*», le 44^e président des États-Unis avait rappelé l'action de son pays pour lutter contre le terrorisme. «*Ce soir, je peux annoncer au peuple américain et au monde, que les États-Unis ont mené une opération qui a tué Oussama Ben Laden*», avait introduit Barack Obama avant d'évoquer les événements tragiques du 11 septembre 2001. Les deux situations ont d'autres similitudes comme celles de précéder des élections dans lesquelles les deux hommes étaient et sont candidats à l'investiture suprême. Obama avait été réélu haut la main en novembre 2012, reste à savoir si cette victoire médiatique de Trump qui survient une année avant le scrutin présidentiel de novembre 2020 lui sera bénéfique ou si d'ici là les Américains auront bien d'autres sujets en tête pour faire leur choix, surtout que al-Baghdadi n'a jamais eu le même impact sur l'Américain moyen comme l'avait eu Ben Laden. F. M.*

Liban

Barrages renforcés et paralysie prolongée, le pouvoir cherche l'issue

Au lendemain d'une démonstration d'unité sans précédent au Liban, les manifestants ont renforcé hier leurs barrages routiers, durcissant encore le bras de fer avec le pouvoir confronté à une paralysie persistante du pays. Les images de l'immense chaîne humaine qui a pris dimanche position sur 170 km le long de la côte libanaise, regroupant une foule joyeuse drapée du drapeau national, s'étaient hier à la Une de tous les journaux. La presse y voit le symbole d'un soulèvement sans précédent, par son ampleur et son harmonie, dans l'histoire du Liban. Avec un objectif commun à tous : le départ de l'ensemble d'une classe politique qui a laissé couler le pays. Hier dès l'aube, les barrages bloquant l'autoroute à l'entrée de Beyrouth ont été renforcés par des dizaines de voitures mises au travers des voies, s'ajoutant aux barricades installées depuis plus de dix jours. «*Si la classe politique corrompue ne réalise pas à quel point ce pays*

est malade, alors rien ne se passera», explique Ali, 21 ans, venu «*surveiller*» un rang de voitures fermant hermétiquement l'une des entrées nord de Beyrouth. La colère populaire avait explosé le 17 octobre après l'annonce d'une nouvelle taxe sur les appels via la messagerie WhatsApp. La rapide annulation de la mesure n'a pas empêché la révolte de gagner l'ensemble du pays. Mais, au 12^e jour du soulèvement, aucune solution ne semble en vue alors que banques, écoles et universités restent fermées jusqu'à nouvel ordre. La fin du mois approche et certains salaires pourraient ne pas être versés. «*Tant pis ! Au point où nous en sommes, nous n'avons plus rien à perdre. C'est maintenant ou jamais*», assure Omar, un étudiant en architecture rencontré sur la place des Martyrs à Beyrouth où des milliers de personnes ont à nouveau crié, chanté et dansé dans la nuit, comme à Tripoli et dans d'autres villes. L'Ode à la joie de Beethoven, dont

les paroles ont été adaptées en arabe, est désormais chantée à pleins poumons au même titre que l'hymne national. Selon les commentateurs, la priorité des autorités est d'obtenir la levée des barrages pour permettre un redémarrage du pays. Mais l'armée, jusque-là parfaitement neutre, a fait savoir qu'elle refusait le recours à la force contre les manifestants, qui côtoient les forces anti-émeutes dans une ambiance détonnante. De brefs affrontements, qui ont fait sept blessés, avaient éclaté samedi soir avec l'armée près de Tripoli, mais aucun autre incident de ce type n'a été signalé depuis. Un temps menaçants, les militants du Hezbollah pro-iranien ont déserté les manifestations conformément aux ordres de leur leader Hassan Nasrallah. Celui-ci a également rejeté la demande populaire d'une démission du gouvernement, comme l'avait fait avant lui le Premier ministre Saad Hariri et le président Michel Aoun.

Salon national de la bande dessinée à Bouira

Un vibrant hommage rendu à Mahfoud Aider

■ La deuxième édition du Salon national de la bande dessinée de Bouira s'est ouverte dimanche en présence d'un public nombreux. Cette manifestation, qui a enregistré la participation de bédéistes de différentes régions du pays, a été marquée, lors de son ouverture, par un vibrant hommage rendu au bédéiste et caricaturiste Mahfoud Aider, dit Aladin.

Par Abla S.

La maison de la culture Ali-Zaâmoum de Bouira a rendu, dimanche, un vibrant hommage au bédéiste et caricaturiste Mahfoud Aider, dit Aladin, en marge de la deuxième édition du Salon national de la bande dessinée, qui s'est ouverte dans la matinée.

En guise de reconnaissance de ces efforts et travaux artistiques pour le développement et la promotion de la BD en Algérie, la directrice de la maison de la culture, M^{me} Saliha Chirbi, a remis un cadeau symbolique au caricaturiste Aladin, considéré comme leader de la bande dessinée en Algérie.

Mahfoud Aider qui est également scénariste et dessinateur, a débuté au journal «M'Quidech» en 1969 avec la création du personnage «Kouider». En 1978, il crée «Sindbad le Marin» pour la revue «Pango». Il a participé au numéros «0 et 1» du magazine

«El-Bendir». Le bédéiste a présidé le jury du 3^e Festival international de la bande dessinée d'Alger (2010).

Honoré lui aussi lors de la première édition de ce festival, le bédéiste Ahmed Haroun est présent à ce salon, qui se poursuivra jusqu'au 30 du mois en cours. La deuxième édition du Festival de la bande dessinée a été inaugurée dans la matinée par les autorités locales de la wilaya.

Neuf maisons d'édition dont Z-Link, Dalimane, Fibda, Algerian Potter head's, Numidie Tizi Ouzou, Assirem, sont présentes à cette manifestation qui enregistre également la participation de plusieurs bédéistes et dessinateurs venus de sept wilayas du pays, à savoir Alger, Oran, Bouira, Tizi Ouzou, Jijel, Médéa et Béjaïa, selon les détails fournis par M^{me} Chirbi.

Au premier jour du salon, une grande exposition dédiée aux travaux de dessin et de la bande dessinée a été organisée au



niveau du hall de la maison de la culture Ali-Zaâmoum. Des ateliers pour dessin et mangas ainsi que des conférences autour de

différents thèmes liés à la BD sont programmés à cette occasion. «Le directeur des éditions Z-Link, Salim Brahimi, animera

une conférence sur le développement de la bande dessinée en Algérie», a fait savoir M^{me} Chirbi. A. S.

Salon national des arts plastiques «Abdelhalim-Hemch»

Coup d'envoi de la 12^e édition

Le coup d'envoi de la 12^e édition du Salon national «Abdelhalim-Hemch» des arts plastiques a été donné dimanche en fin d'après-midi à la maison de la culture «Abdelkader-Alloula» de Tlemcen par les autorités locales, en présence de nombreux artistes-peintres confirmés.

L'édition de cette année se distingue par une forte participation de grands peintres algé-

riens, à l'image de Nouredine Belhachemi d'Oran, Mohamed Oulhaci de Mostaganem, Ali Hadj Tahar de Tipasa, Mustapha Noudjai et Mustapha Boussetta d'Alger, Ahmed Mebarki, Sebba Rafik et Abdelkrim Belhrazem de Tlemcen et tant d'autres artistes confirmés reconnus pour leur talent et par leur grande expérience en matière d'arts plastiques.

L'exposition, d'une qualité artistique certaine, organisée

pour cette nouvelle édition, comporte plus de 120 œuvres s'inspirant en majorité du modernisme et de l'art contemporain qui ont subjugué, de par leur diversité, leurs thématiques et la palette de leurs couleurs retentissantes, l'assistance nombreuse venue admirer l'élite de la peinture algérienne présente à Tlemcen.

Cette nouvelle édition rendra hommage à l'artiste Denis Martinez, lui aussi présent à cette manifestation artistique. Un film

documentaire retraçant le parcours de ce grand artiste a été présenté hier matin au public à la maison de la culture. Le film documentaire réalisé par Claude Hirsch aborde les travaux récents du peintre Denis Martinez, mais aussi son parcours depuis ses premiers travaux en 1961. Son œuvre s'inscrit dans le prolongement de l'art millénaire de l'Algérie, aussi bien les dessins pariétaux du Tassili que les motifs ornementaux

kabyles ancrés dans la mémoire populaire.

Le public a été donc hier en contact direct avec cet éminent peintre algérien qui a consacré de longues années à l'enseignement et à la formation au sein de l'Ecole nationale des beaux-arts.

Le programme de cette 12^e édition du Salon national comporte en outre plusieurs activités, dont des ateliers animés au profit des écoles des beaux-arts, encadrés par les artistes Hachemi Ameur et Belkhorissat Abdelkader au niveau du complexe religieux Sidi Boumediène et dans l'enceinte historique d'El Mechouar.

F. H.

Concours national de calligraphie à Tlemcen

Participation remarquable des professionnels

La 3^e édition du concours national de calligraphie a été lancée dimanche soir à la maison de la culture «Abdelkader-Alloula» de Tlemcen, avec la participation de 18 calligraphes professionnels de plusieurs wilayas.

Initiée quatre jours durant par le musée public national de calligraphie islamique de Tlemcen sous le slogan «Un artiste rebelle en amour de l'Algérie», cette manifestation comporte la réalisation de tableaux en calligraphie sur les thèmes des massacres du 17 octobre 1961 et le déclenchement de la

guerre de Libération nationale. Trois meilleures œuvres seront sélectionnées par un jury composé de calligraphes spécialistes en adoptant plusieurs critères dont la beauté du tableau, les techniques et couleurs utilisées. La cérémonie d'ouverture a été marquée par une exposition de plus de 50 tableaux en calligraphie des participants au concours sur l'utilisation de la lettre arabe en arts plastiques et des miniatures sculptées avec l'usage des lettres. Des ateliers pour adultes et enfants sont programmés et encadrés par des membres du jury pour leur

inculquer les bases de la calligraphie ainsi que des sorties à des sites archéologiques et historiques de la wilaya en collaboration avec l'annexe de l'Office national de gestion et d'exploitation de biens culturels protégés de Tlemcen. Cette manifestation culturelle vise à faire connaître les types de calligraphie arabe, les techniques de son usage en arts plastiques et échange entre artistes participants pour enrichir la scène artistique en nouvelles toiles.

L. B.

Journées cinématographiques de Carthage (JCC)

«Les épouvantails» de Nouri Bouzid projeté au public

La 5^e édition des Journées cinématographiques de Carthage (JCC) dans les établissements pénitentiaires a démarré, dimanche, à la prison civile de Mornaguia, avec la projection du film «Les épouvantails» du cinéaste tunisien Nouri Bouzid.

En présence des interprètes du film et de représentants du comité directeur des JCC, environ 700 détenus ont assisté, à

travers un écran géant installé dans la cour de la prison, à la projection de ce film qui était aussi accessible à tous les prisonniers (5 500 personnes) depuis leurs cellules.

Pour le directeur de la prison civile de Mornaguia, Hichem Rahimi, cette 5^e édition s'inscrit dans la continuité du partenariat entre la direction générale des prisons et la direction des JCC

en vue de consacrer le droit des détenus à la culture.

La directrice du bureau de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) à Tunis, Gabriel Reither a tenu, à cette occasion, à saluer l'initiative de la direction des JCC de programmer des projections cinématographiques dans les établissements pénitentiaires.

L'événement se poursuit jus-

qu'au 2 novembre avec la projection d'autres films dans plusieurs prisons civiles dont celles de Borj Erroumi (Bizerte), Saouef (Zaghouan), Mornaguia (Manouba), Messadine (Sousse) et Kasserine ainsi que dans le Centre de rééducation et d'insertion des mineurs de Sidi El Hani à Sousse.

R. C.

AGEND'ART

Galerie d'art Bloom (El-Biar, Alger)

Jusqu'au 12 novembre :
Exposition de peinture «La seconde intercalaire» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 7 novembre :
Exposition collective «Balearics», avec la participation de 25 artistes méditerranéens, organisée par la Fondation Balearia en partenariat avec l'Institut Cervantès (Espagne).

Cercle Frantz-Fanon de Riadh-El-Feth (El Madania, Alger)

Jusqu'au 30 octobre :
Exposition de peinture «Vécu au gré du pinceau», de l'artiste Malika Laliem.

Office Ryad El Feth
Du 7 au 16 novembre :
10^e édition du Festival international du cinéma d'Alger



Ligues 1 et 2

31 clubs souffrent financièrement

TRENTE-ET-UN clubs sur l'ensemble des 32 formant les deux Ligues 1 et 2 professionnelles sont déficitaires, a annoncé dimanche la Fédération algérienne de football (FAF), se basant sur un premier bilan transmis par la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG), nouvellement créée. Le président de la DNCG, Réda Abdouch, «a rendu compte du travail mené à ce jour par la DNCG en dressant un premier bilan où il ressort qu'hormis un seul club, tous les autres relevant des Ligues 1 et 2 professionnelles sont déficitaires». Le président de la DNCG a «insisté sur le rôle qu'accomplira cette structure à l'avenir à travers ses missions dans le strict respect de la réglementation», précise la même source. L'instance fédérale a relevé que «la tâche évidem-

ment ne sera pas facile» pour Réda Abdouch qui «a tenu à rassurer que la démarche de la structure qu'il préside est empreinte de pédagogie et d'un réel travail d'accompagnement vis-à-vis des clubs qui seront convoqués très prochainement à des réunions de prise de contact et de mise en place d'une méthodologie d'approche des dossiers et problématiques à traiter». Outre son président Abdouch, la DNCG est constituée de Kouadri Belkacem (financier et auditeur, ancien cadre du ministère des Finances), Hamaidi Abdelhakim (ancien cadre financier), Guerza Rafik (expert-comptable et commissaire aux comptes) et Boussafer Mourad (juriste et secrétaire général de la Ligue de football professionnel).

Championnat arabe de basket-Ball (Gr. 2 / 4^e J) Le NB Staouéli défait par le SC Koweït

LES BASKETTEURS du NB Staouéli ont été battus par le Sporting Club du Koweït 74-83 (mi-temps : 29-35) en match comptant pour la 4^e et dernière journée du groupe 2 du Championnat arabe des clubs messieurs, disputé dimanche à Salé (Maroc). Les quarts-temps ont été comme suit : 13-16, 16-19, 26-20 et 19-28. Cette 3^e défaite élimine la formation algérienne de la compétition après celles concédées devant les Libyens du Ahly Tripoli (76-93) et les Marocains de l'AS Salé (56-93),

contre une victoire devant les Palestiniens d'Al-Buraig Service (86-60). Le groupe 1 regroupe Al Ittihad d'Alexandrie (Egypte), Monastir (Tunisie), FAR (Maroc) et Al-Almani (Soudan), tandis que le groupe 3 est composé du Club de Beyrouth (Liban), Al Ahly Sedab (Oman), El Jazira (Egypte), Al Riffa (Bahreïn) et Al Rayyan (Qatar). Les deux premiers de chaque groupe ainsi que les deux meilleurs troisièmes se qualifieront aux quarts de finale, prévus aujourd'hui.

Badminton/Tournoi international Open (seniors) L'EN décroche 4 médailles

LA SÉLECTION algérienne de badminton (individuel/seniors) a décroché quatre médailles, dont une en or, lors du tournoi international Open d'Alger dont les finales ont eu lieu dimanche à la salle omnisports d'Ain-Taya. Le vermeil est revenu, dans l'épreuve du double messieurs, à la paire Mammeri Kocella - Medal Youcef Sabri, vainqueur de son homologue polonaise composée de Pawel Pietryka et Jan Rodzinski par 2 sets à 0 (21-16, 21-16). Trois autres médailles en bronze ont été remportées en double messieurs (Madjed Yacine Belahouane - Mohamed Amine Guelmaoui), double mixte (Mohamed Abderrahim Belarbi - Hala Bouksani) et double dames (Amina Deghmas - KENZA Ghessil). «C'est vrai que nous avons montré un bon visage, mais on aurait pu rattraper plus de médailles. C'était une belle occasion pour nos athlètes d'engranger des points supplémentaires en vue de la qualification pour les prochains JO-2020 de Tokyo. Il nous reste jusqu'au mois d'avril prochain pour tenter de se qualifier au rendez-vous olympique», a indiqué le président de la Fédération algérienne de badminton (FABA), Amine Zoubiri. Dans les épreuves du simple, les représentants algériens ont échoué à passer les premiers tours, avec les éliminations pré-

coces d'Adel Hamek, Medal Sabri, Lynda Mazri, Yasmina Chibah, Inès Ziani et Fard Houda. Hier ont débuté les épreuves de la catégorie juniors, toujours à Ain-Taya, et s'étaleront jusqu'à mercredi, avec la participation de 33 athlètes, dont 9 filles, représentant quatre pays : Algérie, Nigeria, Tunisie et Irak. Rappelons que l'épreuve seniors a enregistré la participation de 84 badistes, dont 34 filles, représentant 30 pays.

Ligue africaine de basket-ball /1^{er} tour préliminaire (Groupe A-3^e J) Le GSP perd face à l'AS Police du Mali

LE CLUB algérien du GS Pétroliers a été battu par son homologue malien, l'AS Police, sur le score de (76-83), mi-temps (29-37) en match comptant pour la 3^e journée du 1^{er} tour préliminaire (groupe A), disputé dimanche soir à Bamako (Mali). La formation algérienne qui avait assuré samedi sa qualification au 2^e tour préliminaire (Elite 16) de la Ligue africaine de basket-ball (BAL), avait remporté ses deux premiers matches devant respectivement Al-Nasr de Libye (106-80) et l'AC SLAC de Guinée (96-50). La prestigieuse National basket-ball association (NBA) et la Fédération internationale de basket (FIBA) avaient annoncé en février dernier la création de ce championnat professionnel en Afrique

Coupe de la Confédération (1/16^{es} de finale bis - aller)

La bonne affaire du PAC

■ Le Paradou AC a réalisé une très bonne affaire, avant-hier soir, en revenant avec un nul vierge face à la formation ougandaise du FC Kampala City qui lui permet de garder intactes ses chances de qualification pour la phase des poules de la Coupe de la Confédération africaine.



Par Mahfoud M.

Affrontant un rescapé de la Ligue des champions d'Afrique, la mission n'était pas facile face à une formation qui est pourtant un habitué des compétitions continentales. Les Jaune et Bleu ont su gérer la rencontre en verrouillant tous les espaces en défense et en procédant par des contres, même s'ils n'ont eu que peu d'occasions contrairement aux locaux qui avaient assiégé les cages du portier paciste, Toufik Moussaoui. Il faut dire que les Algérois ont eu

chaud durant les dernières minutes de la rencontre, surtout que les attaquants de Kampala sont revenus en force durant les ultimes moments de cette empoignade même s'ils n'ont pas été adroits, ou plutôt les défenseurs du PAC ont su comment arrêter ces offensives. L'essentiel pour les poulains de Chalo maintenant et qu'ils n'ont pas encaissé de but et pourront donc revenir en force lors de la phase retour et le match qui se déroulera dimanche prochain au stade du 5-Juillet à Alger. Les coéquipiers de Douar savent ce qui les attend et qu'ils ne doivent

pas se laisser faire car les Ougandais peuvent être dangereux et réussir à revenir en force, d'autant plus que ce score est un score piège et que tout reste possible puisque l'équipe adverse n'a rien à perdre et se doit de jouer l'attaque si elle souhaite se qualifier à la phase des poules. Les Pacistes qui commencent à sortir peu à peu du tunnel en championnat de Ligue 1, souhaitent aller le plus loin possible dans cette compétition continentale, même s'il s'agit d'une première historique pour eux, car n'ayant pas joué cette Coupe auparavant. M. M.

Fondation «Faouzi-Ghoulam»

36 enfants algériens bénéficient d'un voyage à Naples

Trente-six enfants algériens, issus de cinq wilayas du pays, se rendront à Naples (Italie) pour assister au match de football entre le SSC Naples et l'Atalanta (Serie A italienne), prévu mercredi au stade San Paolo, une opération de solidarité initiée par la Fondation du

défenseur international, Faouzi Ghoulam. Les enfants qui seront accompagnés et pris en charge avec toutes les autorisations et les mesures nécessaires, pourront également visiter les sites touristiques de la ville de Naples et les infrastructures sportives du SSC Naples à Castel Volturno. «Dans l'esprit de la grande et de la profonde amitié qui lie les peuples algérien et italien, l'ambassade d'Italie en Algérie a facilité toutes les démarches concernant cette initiative de solidarité du SSC Naples et de Faouzi Ghoulam, un champion sur le terrain et dans la vie à travers ses opérations humanitaires de solidarité envers les enfants algériens et italiens», a déclaré l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Pasquale Ferrara, lors d'une conférence de presse animée dimanche soir au théâtre de l'ambassade à Alger. L'ambassadeur d'Italie en Algérie s'est félicité de cette initiative de solidarité qui a «le mérite de rassembler des enfants provenant de différentes wilayas de l'Algérie pour les amener à assister à un match de football au stade San Paolo de Naples». «En tant que supporter du SSC Naples, cette opération traduit la passion et

l'amour pour le sport et le football en particulier. Elle caractérise l'amitié quotidienne entre les Algériens et les Italiens aussi bien en Algérie qu'en Italie», a relevé Pasquale Ferrara. A propos de la violence dans les stades, l'ambassadeur Ferrara a salué «la présence importante des enfants et de leurs familles dans les stades qui doivent toujours rester des lieux de loisir, de fraternité et d'amitié», soulignant que «le sport joue un rôle clé dans la promotion des valeurs même dans la compétition». De son côté, Nabil Ghoulam, frère de l'international algérien de Naples et son agent de communication, a indiqué que «cette opération de solidarité touche 36 enfants issus des wilayas de Béchar, Tlemcen, Ghardaïa, Saïda et El-Tarf». «Cette action me tenait à cœur à travers cette opération de solidarité initiée par la fondation de mon frère Faouzi qui est très attaché à son pays l'Algérie. Notre objectif est de faire partager dans l'avenir cette action avec le plus grand nombre d'enfants à travers les 48 wilayas du pays», a expliqué Nabil Ghoulam.

PH: D. R.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Logements à Béjaïa

Des souscripteurs d'Oued-Ghir en colère bloquent la route nationale

LA RN 12 a été coupée hier au niveau du village Ibourassen, dans la commune d'Oued-Ghir, par les souscripteurs de logements sociaux de la commune qui exigent l'affectation de leur quota de logements.

Ces derniers ont également fermé le chemin menant au site Ighzer Ouzarif depuis plusieurs jours pour les mêmes raisons.

Du coup, les travaux de viabilisation ont été suspendus. Cette situation a poussé le mouvement associatif de la commune de Béjaïa, dont l'association des souscripteurs aux logements AADL, à organiser un sit-in, en fin de semaine dernière, devant le siège de la daïra afin d'exiger à son tour «le maintien de la totalité du quota de logements du pôle urbain d'Ighzer-Ouzarif uniquement aux souscripteurs de la commune de Béjaïa».

Ces derniers ont été rassurés à ce sujet par les autorités locales, rapportait radio Soummam. La réplique est venue par la suite des souscripteurs de la commune de Oued-Ghir qui rappellent cette fois-ci les promesses antérieures des autorités sur l'affectation d'un quota à la commune. Un bras fer est engagé entre les deux parties, alors que des élus de l'APC de Béjaïa, y compris le maire en personne, ont posté une démission collective sur les réseaux sociaux, la motivant par le fait que les autorités ne veulent pas recevoir les élus et les citoyens et que la commune fait face à d'énormes problèmes dont la collecte des ordures qui n'a pas été faite depuis plus d'une semaine. «Nous demandons notre quota de logements érigés dans notre commune», est-il écrit sur une banderole accrochée hier à deux panneaux de signalisation dans un rond-point de la RN 26, à hauteur d'Ibourassen.

Les citoyens d'Oued Ghir exigent quelque 2 000 sur les 4 000 logements sociaux réalisés dans la commune. Pour rappel, les

protestataires avaient aussi tenu un sit-in devant le siège de la daïra.

Le maire d'Oued-Ghir, Yacine Ramdani, qui s'exprimait hier sur radio Soummam, affirme que «tous les wallis et directeurs du logement de wilaya se sont antérieurement engagés à affecter un quota de logements sociaux à la commune et des demandes avaient été envoyées à la daïra à ce sujet».

Et le directeur du logement affirme à la radio au cours d'une émission hier matin «n'avoir rien reçu». «Le nombre de demandes de logement a atteint les 1 700», selon le maire. Sur les quelque 16 000 logements qui devraient être construits à Oued Ghir, on retrouve 9 100 ADDL et 6 900 logements sociaux de type LPL.

La commune de Béjaïa a quant à elle enregistré environ 20 000 demandes de logements sociaux. Il faut noter aussi que la RN 09 a été coupée encore hier et pour la deuxième journée consécutive au niveau de Lotta, dans la commune de Souk El-Tennine.

Des manifestants ont barricadé la route, exigeant la réouverture de l'enquête des jeunes condamnés à 12 années de prison dans l'affaire de l'assassinat sur la plage, l'été 2018, d'un jeune vacancier de 37 ans originaire de Oued-Souf, considérant que des éléments de l'enquête ont été ignorés.

Les mécontents réclament la réouverture de l'enquête, «le réexamen de tous les éléments de l'enquête, considérant injuste une mise sous mandat de dépôt des accusés pendant 14 mois». Il faut noter que la fermeture de ces axes routiers a causé d'énormes bouchons et paralysé le trafic routier, pénalisant ainsi les usagers qui vivent un calvaire.

Hocine Cherfa

ANP

Gaïd Salah en visite à l'Hôpital Central de l'Armée Docteur Nekkache

LE GÉNÉRAL de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), effectue, aujourd'hui, une visite d'inspection et d'inauguration au niveau de l'hôpital Central de l'Armée Docteur Nekkache-Mohamed Seghir, indique hier, dans un communiqué, le ministère de la Défense nationale.

«Cette visite constituera une opportunité au général de

corps d'Armée pour inaugurer le Centre médico-chirurgical de jour et d'internat, qui intervient dans le cadre de la politique de développement des infrastructures hospitalières militaires, en concordance avec les développements du domaine médical et en réponse aux besoins des personnels de l'ANP dans ce secteur important», conclut le MDN.

L. M.

Al-Baghdadi éliminé



Djalou@hotmail.com

«Chaque commune sera financée par ses propres rentes»

Vers l'annulation des aides aux collectivités locales

■ Le gouvernement va annuler les dotations aux communes afin de garantir le financement de son budget par elles-mêmes, et ce, grâce à de nouvelles taxes qui seront bientôt introduites. La gestion de ces dernières serait confiée aux collectivités locales.

Par Louiza Ait Ramdane

Le gouvernement s'emploie à annuler ses aides aux collectivités locales qui s'avèrent inutiles. Dorénavant, chaque commune disposerait de son propre financement et de ses ressources financières indépendantes. Les communes ne resteraient pas dépendantes de l'aide de l'Etat. C'est le ministre de l'Intérieur, Salah Eddine Dahmoune, qui l'a annoncé hier lors d'une visite de travail dans la wilaya d'Alger.

En marge de cette visite, le ministre a déclaré que les ressources financières des communes deviendraient bientôt indépendantes des subventions de l'Etat ou du ministère.

L'objectif, explique-t-il, est de permettre à ces dernières de créer une richesse économique.

Le ministre a souligné, dans ce sens, l'existence d'un projet de loi pour les collectivités territoriales autorisant les élus locaux à collecter des impôts.

Par ailleurs, il a appelé les services des communes à informer le citoyen de tout ce qui se passe pour instaurer la confiance entre le citoyen et sa commu-

ne, soulignant que le rôle des communes est d'aller vers le citoyen, créer du développement, de la richesse et écouter ses préoccupations.

Le ministre de l'Intérieur est revenu, dans ce contexte, sur les plaintes des députés de la Commission des finances de l'Assemblée populaire nationale, lors d'une réunion tenue hier, dans le cadre du débat sur le projet de loi de finances pour 2020, concernant la rareté des ressources des collectivités locales.

Il convient de souligner que le gouvernement paie périodiquement les redevances des communes accumulées pour leurs dettes d'électricité, de gaz et de téléphone. Pour rappel, le volet relatif au développement local et au renforcement des capacités des communes pour l'augmentation de leurs recettes a été au centre de l'intervention de M. Dahmoune avant-hier. Dans ce contexte, il a insisté sur l'impérative poursuite des efforts pour développer ce domaine. Ainsi, le ministre a fait état d'une proposition pour la révision à la hausse des taxes de collecte des déchets ménagers. 0.944 mil-

liard DA de ces recettes seront destinés aux communes, a-t-il ajouté. Les communes devraient bénéficier de 30 % des montants collectés dans le cadre de la réactivation de l'impôt sur la fortune (ISF), proposé au titre du PLF 2020. Sur un autre registre, M. Dahmoune a cité la relance des travaux de réaménagement de zones industrielles supplémentaires pour une enveloppe budgétaire de l'ordre de 132 milliards de DA, à soustraire du budget d'équipement de l'Etat, notant qu'il s'agit là d'une mission qui sera assignée aux wallis. Il est également prévu la relance du programme national portant sur la réalisation de 67 micro-zones d'activités.

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a affirmé que l'année 2020 verra uniquement le parachèvement des projets tracés, eu égard aux difficultés financières que vit le pays.

Le ministre a indiqué que «la priorité sera accordée, l'année prochaine, aux projets en cours de réalisation, eu égard à la conjoncture financière difficile».

L. A. R.